

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITÉ DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS – SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2025

OBJET : Action N° 22 / 22.1 : Programmation annuelle de l'animation Grand Site 2026 – Plan de financement prévisionnel (annule et remplace la délibération n°27-2025 du 16/10/2025)

L'an Deux Mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre à onze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de ville de Carcassonne, salle Jean Cau, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaient PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Gérard LARRAT, Any BARTHÈS, Magali BARDOU, Laurence GASC, Tamara RIVEL, François MOURAD, Michel PROUST, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Franck DOUCET, Christophe ROBERT

Benjamin ASSIÉ donne pouvoir à Alain COSTE

EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Hervé BARO, Régis BANQUET, Pascal VALLIÈRE, Magali ARNAUD, Catherine BOSSIS, Benjamin ASSIÉ

ABSENTS : Mesdames et Messieurs Isabelle CHÉSA (suppléée par Any BARTHÈS), Maria CONQUET (suppléée par François MOURAD), Didier ALDEBERT, Marie LAVANDIER, Adeline RABATÉ, Laurent ALBERTI (suppléé par Christophe ROBERT)

SECRETARIAT DE SEANCE : Magali BARDOU

VU la délibération n°27-2025 du 16 octobre 2025 approuvant le programme annuel de l'Action 22 : la création d'une mallette pédagogique OPP, la création du nouveau site internet et la contribution aux événements annuels tels que Fête de la nature ou 30 ans UNESCO Canal du Midi pour un budget global de 36 000 €TTC, et sollicitant une subvention de 28 800 €TTC pour 2026 auprès des partenaires ;

CONSÉRANT qu'à la suite des réunions COTECH DOB2026 et après vérification auprès du Service de Gestion Comptable de Carcassonne, il est possible de passer le programme de l'année 2026 en investissement car ce programme d'animation de l'année 2026 consiste en une animation qui crée des outils amortissables : Site internet, Mallette pédagogique paysage OPP, la partie événementielle étant à la marge.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'annuler la délibération n° 27-2025 et de la remplacer dans ce sens, ceci ne modifie pas les montants et la répartition mais précise que les subventions seront appelées en investissement.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Montant € TTC 2026	ETAT	Département	Agglomération	Ville	SMPGS
36 000€	10 000€TTC	6 266,67€TTC	6 266,67€TTC	6 266,66€TTC	7 200€TTC
100%	27,8%	17,40%	17,40%	17,40%	20%

Le Comité syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'annulation de la délibération n°27-2025 du 16/10/2025
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'action N°22 Animation Programme du Grand site 2026 tel que présenté ci-dessus
- **DE SOLLICITER** des subventions d'investissement auprès des membres du Syndicat mixte
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **18 DEC. 2025**

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Gérard LARRAT

Publication par affichage le : **18 DEC. 2025**

Le Président,
Gérard LARRAT



M. Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).